

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Virginie Cavalli déposée le 3 septembre 2022**

« Lausanne, ville riche en échanges scolaires trans-Röstigraben »

Lausanne, le 8 janvier 2026

**Rappel de l'interpellation**

« Lausanne est la Capitale olympique et a la chance d'accueillir de nombreuses activités qui la font rayonner à l'internationale, tant dans le monde des affaires que dans celui de la culture. Centre de la Suisse francophone, Lausanne se doit de rester ouverte sur le monde, mais aussi sur le plurilinguisme, particularité helvétique unique. Pour encourager cette richesse, il est nécessaire que la curiosité pour cette richesse linguistique soit encouragée dès le plus jeune âge.

Depuis de nombreuses années, l'agence suisse pour la mobilité MOVETIA, les cantons et les Hautes écoles pédagogiques préconisent la mise en œuvre de projets d'échanges et de contacts entre les différentes régions linguistiques de notre pays. Or, le nombre de classes participant à de telles opportunités stagnent autour de 5% dans le canton de Vaud (cf. édition du « Temps » du 30.09.21).

L'an passé, le Conseil d'Etat vaudois a signé une convention avec son homologue zurichois, afin de renforcer la collaboration entre les cantons de Vaud et de Zürich et d'accélérer la mise en œuvre de partenariats entre les écoles de nos deux cantons (cf. édition du « 24 heures » du 10.09.21).

D'un point de vue didactique et pédagogique, des projets de contacts et d'échanges devraient être réalisés dès le début de l'apprentissage de l'allemand, soit au cycle 2, comme par exemple des échanges de correspondance sous divers formats et des rencontres entre les classes partenaires. Si le bénéfice culturel et pédagogique de tels projets n'est plus à démontrer (apprentissage concret dans des situations authentiques, développement des compétences et des stratégies de communication, découvertes interculturelles, motivation renforcée), force est de constater que leur mise en œuvre se heurte encore à des problématiques logistiques.

Ainsi, soucieux de garantir un enseignement des langues de qualité et connecté aux réalités de la Suisse pour tous les élèves Lausannois, le groupe vert/libéral souhaite entendre la Municipalité sur ce thème ».

**Réponse aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : Combien de classes lausannoises du cycle 2 et du cycle 3 participent actuellement à un projet d'échanges avec la Suisse alémanique ou italienne ?**

Chaque année scolaire, ce sont essentiellement les établissements scolaires du Belvédère, des Bergières, de Béthusy, de C.-F. Ramuz, de l'Élysée, d'Isabelle-de-Montolieu et de Villamont qui organisent différents échanges linguistiques en langue allemande ou italienne.

Ce sont au minimum une classe et au maximum neuf classes par établissement précité qui participent à ces échanges. Ces projets peuvent revêtir différentes modalités, soit par des

Secrétariat municipal

place de la Palud 2 – case postale 6904 – 1002 Lausanne

municipalite@lausanne.ch

rencontres, sous forme de courriels ou de lettres ou par des conversations en visioconférence.

**Question 2 : De manière générale, qu'est-ce que la Municipalité a-t-elle prévu pour faciliter les contacts des élèves lausannois et alémaniques ?**

Comme souvent, s'agissant des programmes scolaires, la compétence première relève du Département cantonal de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), et plus particulièrement de sa Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO).

Sur les questions des échanges linguistiques, la commune de Lausanne suit la position cantonale mais ne s'y substitue pas.

Cette position cantonale a été récemment résumée par le Conseil d'État dans sa réponse du 9 octobre 2024 à une question de M. David Raedler – « Une plateforme de contacts permettrait-elle de faciliter les échanges outre-Sarine ? (24-QUE-48).

En substance, le Conseil d'État a rappelé que les possibilités d'échanges linguistiques sont multiples, et ce à tous les niveaux de formation. L'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité Movetia offre de généreux subsides financés par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Destinés à des élèves individuellement, à des classes ou à des membres du corps enseignant, ces échanges ont une durée allant de quelques jours à une année scolaire complète. Ils ont lieu durant le temps scolaire ou les vacances.

Il est également rappelé que le Canton de Vaud fait un usage important de ces bourses Movetia. Il figure au premier rang des cantons suisses pour les échanges au cycle primaire de l'école obligatoire et se classe en général parmi les cantons les plus actifs.

Toutefois, une enquête menée par la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO) a relevé l'absence d'un réseau de famille d'accueil comme obstacle au plein développement du potentiel de mobilité scolaire. Cette même étude souligne la difficulté à mettre en œuvre des échanges réciproques, lesquels nécessitent une coïncidence des périodes de l'année et du degré scolaire des élèves.

Différentes options ont été étudiées pour faciliter les échanges outre-Sarine, en particulier la création d'une plateforme de contact.

L'autre option envisagée a été de privilégier ou promouvoir les échanges par réciprocité, ce qui facilite les démarches dans la mesure où la recherche d'une famille d'accueil n'est plus nécessaire du fait d'un pairage des élèves de deux régions linguistiques.

A la suite de ces démarches et en lien avec ce qui est proposé par Movetia, la plateforme ELEV (échanges linguistiques des écoles vaudoises) a été mise en œuvre. Elle offre en particulier des échanges individuels sur du temps de vacances avec la Suisse alémanique et le Tessin, ainsi qu'avec l'Allemagne et l'Autriche et des séjours sur du temps d'école au cours de la 10<sup>e</sup> année ou du premier semestre de la 11<sup>e</sup> année.

Un récent courrier du 30 octobre 2025, adressé par la direction pédagogique de la DGEO aux différentes directrices et directeurs des établissements primaires et secondaires du canton, a fait état du réel succès rencontré par les échanges scolaires individuels proposés par le bureau de l'Association des échanges linguistiques du canton de Vaud (ci-après le bureau des échanges).

Afin d'assurer la diffusion des informations nécessaires à toutes les familles, le bureau des échanges transmet régulièrement un document à distribuer aux élèves des classes de 8<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année, que le corps enseignant a la charge de présenter à ses élèves.

A titre d'exemple, le bureau des échanges propose pour l'Allemagne et l'Autriche un séjour linguistique de 15 jours au prix de CHF 440.-, frais d'accompagnement et d'assistance

compris. En comparaison, les offres commerciales reviennent à plus de CHF 1'000.- par semaine. L'échange comprend le séjour de l'élève du canton de Vaud chez sa correspondante ou son correspondant pendant deux semaines, et l'accueil de cette personne pour une même durée. En règle générale, le départ de l'élève du canton de Vaud s'effectue durant les vacances. Le bureau des échanges fait en sorte qu'une partie du séjour se déroule durant une période scolaire du lieu d'accueil, pour donner la possibilité à l'élève du canton de Vaud de découvrir l'école de la partenaire ou du partenaire.

**Question 3 : Quel rôle joue ou va jouer le Service des Écoles dans la conclusion de partenariats entre les établissements scolaires lausannois et d'autres cantons ?**

Dans le contexte décrit ci-dessus, le Service des écoles et du parascolaire n'a pas un rôle spécifique supplémentaire à jouer. Il reste néanmoins en appui des directions des établissements lausannois pour tout projet en lien avec des échanges linguistiques, notamment si un financement complémentaire ou une subvention casuelle à l'un ou l'autre élève est nécessaire.

**Question 4 : Quel matériel la Ville va-t-elle mettre à disposition des établissements pour faciliter les projets de correspondance ?**

Rien n'a été défini à ce sujet, puisque ce sont les directions des établissements scolaires lausannois qui ont la charge de piloter ces aspects. Il leur appartient dès lors de prévoir et fournir elles-mêmes le matériel nécessaire à ces projets d'échanges.

**Question 5 : Quel budget la Ville va-t-elle allouer aux écoles pour financer les rencontres entre les classes partenaires ?**

Cf. réponse ci-dessus.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Virginie Cavalli.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 8 janvier 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

G.J.

Le secrétaire  
Simon Affolter

S.A.

